

Monsieur
Marc Tille
Chef de la police cantonale du commerce
SELT
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 7 août 2009
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2009\POL0940.docx
JUG/naf

Douanes et règles d'origine : loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports

Monsieur,

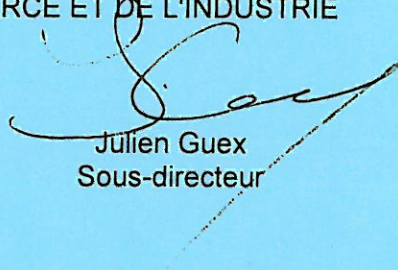
Nous avons bien reçu votre courriel du 10 juillet dernier et vous en remercions.

D'entente avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), nous nous rallions à leur position. Vous trouverez en annexe leur argumentation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE


Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint


Julien Guex
Sous-directeur

Economiesuisse
Monsieur Peter FLUECKIGER
Verband der Schweizer Unternehmen
Hegibachstrasse 47
Postfach
CH-8032 Zürich

PM/MLL

Genève, le 22 juillet 2009

Consultation : Douanes et règles d'origine : Loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports

Monsieur,

En référence à votre courrier au sujet de la loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports, voici la position de la CCIG.

Préambule

Les boutiques hors taxes jouissent d'une longue tradition et sont largement reconnues. Aujourd'hui, seuls les passagers en partance pour l'étranger peuvent acquérir des marchandises dans ces boutiques. Le changement de la loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports permettrait d'élargir ce droit d'acheter de la marchandise détaxée aux passagers arrivant en Suisse en provenance de l'étranger.

Des recettes supplémentaires

De nouvelles boutiques accroîtraient les ventes à Genève. Les recettes commerciales supplémentaires pour tous les aéroports suisses sont estimées à un montant de 50 à 60 millions de francs par an : actuellement, les achats de produits hors taxes importés en Suisse par les voyageurs excèdent 70 millions. En outre, la location des surfaces commerciales rapporterait 20 à 25 millions de francs. Des sources de revenus qui permettraient de créer en direct quelque 60 à 80 emplois. Et bien plus si l'on compte les effets induits. En effet, ces recettes supplémentaires serviront à améliorer encore les infrastructures aéroportuaires et à maintenir les taxes aéronautiques aussi basses que possible, ce qui renforce la compétitivité de l'Aéroport International de Genève, donc le trafic aérien, et par conséquent, la création de nouveaux emplois. Pour rappel, l'Aéroport International de Genève finance ses infrastructures sans toucher aucune subvention.

Avantages pour les passagers

Un confort accru : les passagers ne seront plus obligés d'effectuer leurs achats hors douane à l'étranger et de se charger de ces marchandises supplémentaires.

Pas de concurrence pour le commerce de détail

Avec cette possibilité d'effectuer des achats hors taxes, la Suisse offrirait un service commercial attrayant et novateur qui accroîtrait encore son intérêt. Et cela sans créer une nouvelle concurrence pour le commerce de détail. Car il s'agirait bien d'un déplacement des ventes de l'étranger vers la Suisse ; des ventes qui sinon s'effectueraient hors de nos frontières. Ces boutiques seront réservées aux seuls voyageurs provenant de l'étranger. Les passagers de vols internes, les employés de l'aéroport et le nombreux public fréquentant l'aéroport ne seront pas autorisés à y effectuer des achats.

Vente de produits hors taxe à l'étranger

La Suisse ne serait pas le seul pays à autoriser la vente de produits hors taxes à l'arrivée. Aujourd'hui, 19 Etats proposent l'achat de marchandises hors taxes à l'arrivée, dont 9 en Europe.

Conclusion

Pour toutes ces raisons, la CCIG soutient totalement le changement de la loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Nathalie Hardyn
Directrice adjointe



Philippe Meyer
Membre de direction